



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORêt

Liberté
Égalité
Fraternité

**DÉCISION D'AGRÉMENT POUR REALISER
DES ESSAIS OFFICIELLEMENT RECONNUS**

Conformément à l'article R. 253-38 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2007 relatif aux essais officiels et officiellement reconnus pour l'évaluation des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la convention passée avec le Cofrac n° 5593,

Vu le rapport d'évaluation réalisé par le Cofrac, en date du 19/06/2024,

L'agrément pour réaliser des essais officiellement reconnus est renouvelé à l'organisme :

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Hauts de France (FREDON Hauts de France)
265 rue Becquerel
62750 LOOS EN GOHELLE

sous le numéro : **BPE - 122**

ET POUR LE PERIMETRE SUIVANT :

UNITE(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITE
FREDON Hauts-de-France 265 rue Becquerel 62750 LOOS-EN-GOHELLE (Unité centrale)	<ul style="list-style-type: none">- Grandes cultures- Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum- Traitement des semences : Cultures légumières
<u>Station d'expérimentation :</u> Plateforme d'essais Chemin de la Ferme des Briques 62138 AUCHY-LES-MINES	
FREDON Hauts-de-France – Site d'Amiens 19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS CEDEX 3	<ul style="list-style-type: none">- Grandes cultures- Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum
<u>Station d'expérimentation :</u> Station d'expérimentation du Paraclet Lycée Agricole du Paraclet 80440 COTTENCHY	

Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 01/10/2024 jusqu'au 30/09/2029. En application de l'article 5 de l'arrêté susmentionné, une nouvelle évaluation aura lieu dans un délai compris entre vingt-quatre et trente-six mois à compter du 01/10/2024.

Date : **18 OCT. 2024**

**P.-o Le sous-directeur de la santé et
de la protection des végétaux**

*L'adjoint au sous-directeur de la santé
et la protection des végétaux*

Olivier PRUNAUX